DEPARTEMENT
DE LA MARNE
2025_10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEZANNE SUD OUEST MARNAIS

Arrondissement d'Epernay

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 16 heures,

Date des Convocations :
20/03/2025

Nb membres en exercice : 25

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Sézanne Sud-Ouest Marnais, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Dany CARTON, Vice-présidente.

Présents : 14

Etaient présents :
Mesdames BRUN, CARTON, DUPONT, HENNEBO, JACOPE, LEGRAS, LEPONT, RICHARD, ROUSSEAU.
Messieurs BARCELO, MARTIN, PARIS, PINARD et VALENTIN.

Votants : 16

Etaient absents et excusés :
Mesdames CASTEX (pouvoir à Mme CARTON), CHARPENTIER, DAVIN, DOUCET (pouvoir à M.PINARD), FERREIRA, LEFRANC, ORBLIN-PAGE.
Messieurs BENOIST, CACCIA, LAURENT et PERRIN.

Madame Myriam TINTURIER, directrice, est secrétaire de séance.

OBJET : Budget annexe «SAAD » : compte administratif 2024

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.312-1, L.314-1 et 2, L.315-12, R.314-49,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur sur les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 du budget annexe « service d'aide et d'accompagnement à domicile », et la présentation du compte administratif 2024,

Considérant le retrait de Mme la Vice-présidente au moment du vote,

Le Conseil d'Administration du CIAS, à l'unanimité des membres présents,

1° **Donne** acte de la présentation faite du compte administratif.
2° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

	investissement	fonctionnement	global
recettes	9 073,15 €	989 426,96 €	998 500,11 €
dépenses	0,00 €	926 643,70 €	926 643,70 €
bilan annuel	9 073,15 €	62 783,26€	71 856,41 €
bilan budget	**9 073,15€**	**63 761,09 €**	**72 834,24 €**

Fait et délibéré à Sézanne, le lundi trente-et-un mars deux mille vingt-cinq, pour être publié ou notifié en vertu de la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiées par la loi 82-623 du 22 juillet 1982.

Pour le Président du CIAS et par délégation,
La Vice-présidente,

Dany CARTON

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CIAS Sézanne Sud-Ouest Marnais